



1^{er} février 2016

Lettre ouverte de l'UNSA aux responsables nationaux du RSI

Alors que le projet de réforme « Trajectoire RSI 2018 » rentre dans une phase décisive avec la prochaine nomination des directeurs et agents comptables « préfigurateurs »¹, les partenaires sociaux viennent de négocier un accord d'accompagnement social (CPN du 7/1/2016) qui a reçu la signature de quatre organisations syndicales confédérées.

DONC, TOUT VA BIEN et les dirigeants du RSI vont pouvoir afficher vis-à-vis de leur Conseil d'Administration national et de la tutelle un dialogue social de qualité qui assoit Trajectoire 2018 sur de bonnes fondations !!!

La réalité est bien sûr toute autre pour les signataires de cette lettre ouverte tant ils considèrent au regard de leur expérience et de leurs responsabilités dans la mise en œuvre de la réforme, que les conditions de sa réussite ne sont pas remplies, **LOIN S'EN FAUT !!!**

D'abord, l'accord d'accompagnement est **l'EXPRESSION D'UN VIDE SUR LA FORME ET SUR LE FOND**. Celui de l'absence à la table des négociations paritaires de l'UNSA RSI CAD dont les adhérents représentent pourtant à eux-seuls **45 % de l'effectif des AD** du RSI et un nombre croissant de cadres.

Si les organisations confédérées peuvent prétendre juridiquement représenter les AD, aucune d'entre elles ne possède la légitimité suffisante pour parler en leur nom, l'UNSA ayant seule totalisé aux élections fin 2013 à la Commission de la liste d'aptitude et à la Commission de discipline des AD, respectivement **78 et 88 % des suffrages exprimés** !

Pourtant, les dirigeants de la Caisse Nationale se sont bien gardés de prendre en compte cette réalité sociologique incontournable du réseau et se sont volontairement empressés de négocier un accord d'accompagnement social de **portée générale**² qui concerne toutes les catégories de salariés du RSI, sans jamais donner le moindre écho (même en aparté !!!) aux propositions³ structurées et argumentées de l'UNSA RSI CAD, qu'ils ont totalement ignorées.

Cette stratégie est **révélatrice de la considération que porte le Directeur Général aux cadres dirigeants du RSI !**

Pour le coup, que contient cet accord et, surtout, est-il vraiment adapté aux enjeux et à l'ampleur de la réforme ?

RIEN DE CE QUI EST ESSENTIEL OU INDISPENSABLE pour les cadres et agents de direction qui mettront en œuvre la réforme n'y est prévu !!!

Cet accord a été pensé comme s'il s'agissait d'accompagner une énième réforme structurelle classique et on y retrouve des dispositions protectrices logiques à l'attention de la majorité des salariés sur le maintien dans l'emploi, l'absence de licenciement économique et de mobilité imposée (art 2).

En revanche, les dispositions visant la mobilité géographique sont très insuffisantes et ne renvoient qu'au niveau des primes visées par la convention collective (art 4), ou à une durée d'indemnisation des frais de transport insignifiante de 12 mois (art 4.1 et 4.2), comme si on se situait dans le cadre d'une mobilité volontaire classique, alors que dans la réalité il s'agit bien davantage de situations imposées par Trajectoire.

Plus grave encore, **l'accord fait totalement l'impasse sur la fréquence des déplacements multi-sites** qui sera pourtant une des données essentielles de la réforme puisqu'une bonne partie des cadres et tous les agents de direction auront vocation à exercer des **missions transversales sur toutes les caisses du groupe de fusion dès septembre**.

Faut-il comprendre que les managers ont vocation au regard de leur statut à accroître considérablement leurs temps de déplacement, avec les incidences que cela induit sur la vie familiale, sans aucune contrepartie ???

C'est en tout cas, ce que l'on peut déduire de l'article 3.5. sur la mobilité fonctionnelle qui exclut explicitement les seuls agents de direction du bénéfice de la prime.

On comprend alors finalement que la « **portée générale** » prévue au préambule de l'accord est à « **géométrie variable** » et qu'il est préférable pour la Caisse Nationale d'introduire une « **nouvelle discrimination** » à l'égard des agents de direction, comme elle l'a déjà montrée pour le financement très controversé de la complémentaire santé.

¹ Cette appellation, semble-t-il inadaptée pour le DG du RSI est jugée préférable par l'UNSA à celle des directeurs « pivots » budget – ordonnancement, dont personne n'est arrivé à définir clairement le périmètre des prérogatives à moins de 5 mois de leur nomination.

² L'inclinaison stratégique des dirigeants de la Caisse Nationale à négocier un accord unique est d'autant plus contestable que le législateur a prévu que les AD relèvent d'une convention collective propre en raison de la spécificité de leur fonction (art. L. 123-2 du code de la sécurité sociale)

³ Trajectoire RSI 2018, les exigences sociales d'une réforme prématurée, 28 octobre 2015

On pourrait s'étendre sur d'autres insuffisances importantes de l'accord, notamment le fait qu'il ne prévoit aucun dispositif organisé de recensement des vœux professionnels des salariés en amont de la procédure contradictoire de repositionnement (art 3.2), alors que les informations issues de cette première phase seraient très utiles à la seconde. Il en va de même, sur l'absence de portée de la disposition visant le développement du télétravail (art 5).

En conclusion l'accord « d'accompagnement social » de Trajectoire est inadapaté à l'ampleur de la réforme structurelle et N'ACCOMPAGNE EN RIEN les nouvelles missions transversales des cadres et agents de direction !!!

*

Persévérer dans cette voie c'est légitimer une crise durable et profonde entre la tête de réseau et les agents de direction; crise qui ne manquera pas, au-delà de la mise en œuvre de Trajectoire, de ternir et brouiller encore davantage l'image de l'Institution auprès des autorités tutellaires, politiques et médiatiques, sans parler de nos assurés.

Les signataires de cette lettre ouverte considèrent que seuls des engagements fermes et rapides permettront de rétablir une relation de confiance indispensable :

⇒ La Caisse Nationale du RSI, la Direction de la Sécurité Sociale et la Direction Générale du Travail doivent enclencher dès à présent une véritable concertation visant à faire publier rapidement au J.O. le décret en Conseil d'Etat prévu par l'article L. 2122-6-1 du code du travail (art. 24 de la loi du 17 août 2015) afin d'organiser avant la fin de l'année 2016, les élections spécifiques déterminant les organisations syndicales représentatives ayant vocation à siéger à la CPN des agents de direction du RSI.

☞ *Seule, cette élection permettra de corriger le déni de démocratie lié à l'absence de l'UNSA dans les négociations.*

⇒ Sans attendre la publication de ce décret, la Caisse Nationale du RSI doit s'engager immédiatement à ouvrir une véritable négociation avec les représentants de l'UNSA RSI CAD pour compléter l'accord d'accompagnement social par des dispositions adaptées aux missions spécifiques des cadres et agents de direction.

⇒ La Caisse Nationale du RSI doit aussi, comme elle s'est engagée à le faire, préciser dans une communication claire les conditions, la procédure et les modalités de nomination :

- d'une part, des directeurs et agents comptables par intérim,
- d'autre part, des directeurs et agents comptables « préfigurateurs » en juin.

⇒ Parallèlement, la Caisse Nationale du RSI doit ouvrir une nouvelle négociation paritaire associant l'UNSA RSI CAD et portant sur la révision de la classification des emplois d'agents de direction, afin de réduire les écarts sensibles avec les rémunérations moyennes du Régime Général et de la Mutualité Sociale Agricole⁴, ainsi que sur celle des cadres afin de créer un niveau 9 plus adapté à l'exercice de leurs responsabilités transversales et rendre véritablement attractive l'option de temps de travail au forfait.

*

En conclusion, considérant que les missions et les conditions de travail d'une bonne partie des cadres et de l'ensemble des agents de direction vont être fondamentalement bouleversées dans les prochains mois, les signataires de la présente lettre demandent à ce que de nouvelles négociations s'ouvrent rapidement pour intégrer leurs revendications légitimes.

Ils considèrent impensable et illusoire que les représentants de l'UNSA ne soient pas rapidement et pleinement associés à une négociation intégrant tous les volets d'accompagnement social et financier de la réforme.

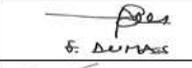
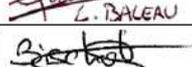
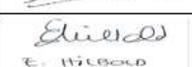
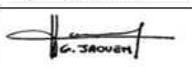
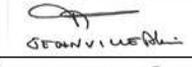
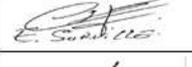
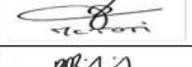
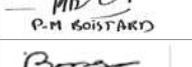
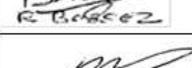
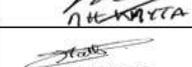
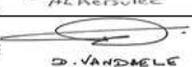
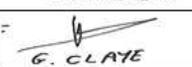
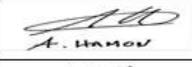
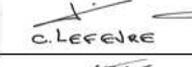
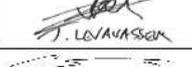
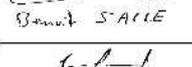
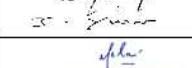
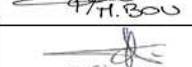
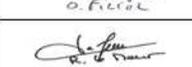
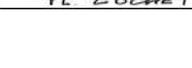
Penser qu'il pourrait en advenir autrement, c'est faire une ERREUR STRATEGIQUE FONDAMENTALE ET UN MAUVAIS PARI SUR L'AVENIR DU RSI.

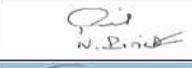
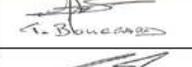
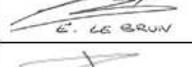
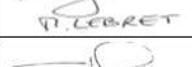
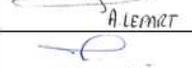
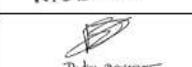
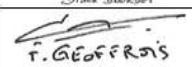
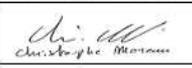
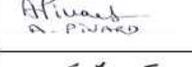
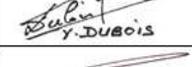
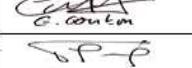
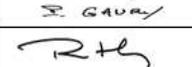
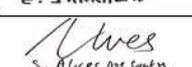
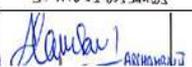
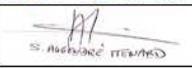
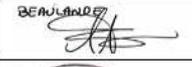
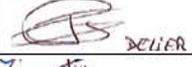
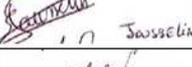
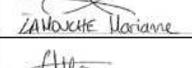
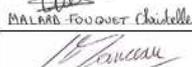
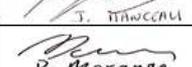
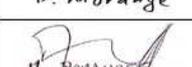
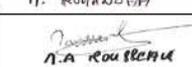
☞ **Les adhérents de l'UNSA RSI CAD sont résolus à engager toute une série d'actions, y compris les plus polémiques et/ou médiatiques, si leurs revendications n'aboutissaient pas avant le 15 Février.**

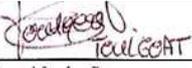
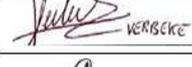
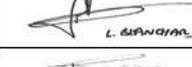
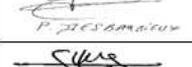
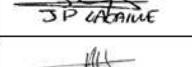
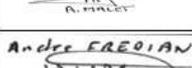
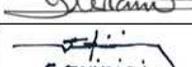
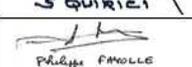
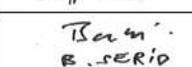
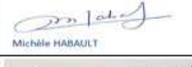
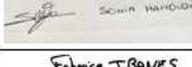
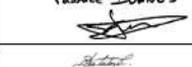
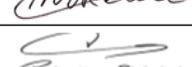
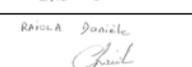
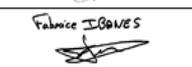
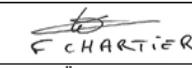
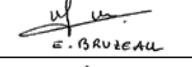
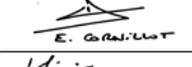
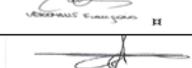
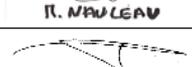
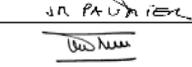
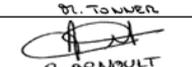
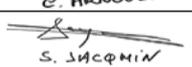
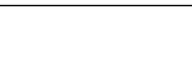
TRAJECTOIRE 2018 NE POURRA PAS SE FAIRE SANS LES CADRES ET AGENTS DE DIRECTION !!!

☞ Pages suivantes : liste des signataires de la lettre ouverte

⁴ Rapport de la Cour des Comptes sur la Sécurité Sociale – Septembre 2014 – Chapitre IX « La gestion des personnels de direction des organismes de sécurité sociale : une stratégie à construire » pages 542 à 565.

Nb	NOM Prénom	Statut	Caisse RSI	Fonction	Signature
1	DUMAS Françoise	Agent de direction	Alpes	Directeur Régional	 F. DUMAS
2	MICHALLET Frédéric	Agent de direction	Alpes	Directeur de l'administration générale	 Frédéric MICHALLET
3	ROBERT Daniel	Agent de direction	Alpes	Agent Comptable	 Daniel ROBERT
4	VIENNET Benoît	Cadre	Alpes	Responsable Recouvrement, Coordonnateur ISU	 B. VIENNET
5	GUILLEMARD Patrick	Agent de direction	Alsace	Agent Comptable	 P. GUILLEMARD
6	TISSOT Valérie	Agent de direction	Alsace	Directrice Adjointe	 V. TISSOT
7	BALEAU Laurence	Cadre	Alsace	Responsable relations assurés	 L. BALEAU
8	BISCHOFF Katia	Cadre	Alsace	Chargé d'études	 Katia BISCHOFF
9	DANCOISNE Agnès	Cadre	Alsace	Responsable Retraite	 Agnès DANCOISNE
10	HILBOLD Eliane	Cadre	Alsace	Responsable support ordonnateur	 E. HILBOLD
11	JAOUEN Gwen	Cadre	Alsace	Responsable Accès aux Droits et Cotisations	 G. JAOUEN
12	KIEFFER Sébastien	Cadre	Alsace	Responsable Action sociale et Santé	 S. KIEFFER
13	JEANVILLE Alain	Agent de direction	Antilles - Guyanne	Directeur Régional	 ALAIN JEANVILLE
14	SURVILLE Emmanuel	Agent de direction	Antilles - Guyanne	Agent Comptable	 E. SURVILLE
15	TOTI Marie-Céline	Agent de direction	Aquitaine	Agent Comptable	 M.-C. TOTI
16	BOISTARD Pierre-Marc	Agent de direction	Auvergne	Directeur Régional	 P.-M. BOISTARD
17	BOSSEZ Régis	Agent de direction	Auvergne	Directeur Adjoint	 R. BOSSEZ
18	KMYTA Marie-Hélène	Agent de direction	Auvergne	Agent Comptable	 M.-H. KMYTA
19	MALLET Catherine	Agent de direction	Auvergne	Directrice Adjointe	 C. MALLET
20	KERSULEC Anne-Laure	Cadre	Auvergne	Responsable Gestion des ressources	 A. KERSULEC
21	VANDAELE Dominique	Agent de direction	Basse - Normandie	Directeur Régional Adjoint Retraite, Pôle Social, Relations assurés	 D. VANDAELE
22	CLAYE Guillaume	Cadre	Basse - Normandie	Attaché de direction	 G. CLAYE
23	DELARCHAND Nadine	Cadre	Basse - Normandie	Responsable Pôle Retraite	 N. DELARCHAND
24	HAMON Alexandra	Cadre	Basse - Normandie	Responsable du Pôle Juridique et Lutte Contre la Fraude	 A. HAMON
25	LEFEVRE Christophe	Cadre	Basse - Normandie	Responsable relations assurés	 C. LEFEVRE
26	LEVASSEUR Thierry	Cadre	Basse - Normandie	Responsable ISU – gestion des comptes	 T. LEVASSEUR
27	SALLE Benoît	Cadre	Basse - Normandie	Fondé de pouvoir	 Benoît SALLE
28	YVON Jacques	Agent de direction	Basse et Haute Normandie	Agent Comptable	 J. YVON
29	LECLAIR Sébastien	Agent de direction	Bourgogne	Sous Directeur	 Sébastien LECLAIR
30	BOU Magali	Agent de direction	Bretagne	Sous directrice de la relation de service et des retraites	 M. BOU
31	FILIOL Olivier	Agent de direction	Bretagne	Directeur Régional	 O. FILIOL
32	LE MEUR Roxane	Agent de direction	Bretagne	Sous directrice	 Roxane LE MEUR
33	LOCHET Philippe	Agent de direction	Bretagne	Directeur Régional Adjoint	 P. LOCHET

Nb	NOM Prénom	Statut	Caisse RSI	Fonction	Signature
34	PINEL Nathalie	Agent de direction	Bretagne	Agent Comptable	
35	BARAER Danielle	Cadre	Bretagne	Responsable juridique et contentieux	
36	BOUGEARD Thierry	Cadre	Bretagne	Responsable adjoint Relation Service	
37	LE BRUN Éric	Cadre	Bretagne	Fondé de pouvoir	
38	LEBRET Magalei	Cadre	Bretagne	Responsable département Prévention & GDR	
39	LEPART Alexandra	Cadre	Bretagne	Responsable recouvrement amiable et contentieux	
40	MALLEJAC Bruno	Cadre	Bretagne	Responsable Relations de service	
41	GERMON CATHERINE	Cadre	Bretagne	Responsable SIR et Courrier	
42	OBERT Régis	Cadre	Bretagne	Responsable Adjoint au Service Informatique Régional	
43	BOURDET Didier	Agent de direction	Caisse Nationale RSI	Détachement à la direction de la sécurité sociale	
44	GEOFFROIS Frank	Agent de direction	Caisse Nationale RSI	Directeur du département de la maîtrise des risques	
45	MOREAU Christophe	Agent de direction	Caisse Nationale RSI	Adjoint DPSA	
46	NUTTIN YOLLE Catherine	Agent de direction	Caisse Nationale RSI	Sous-directrice Norme comptable et audits	
47	PINARD Annie	Agent de direction	Caisse Nationale RSI	Directrice de l'établissement d'Auray	
48	DUBOIS Yvette	Agent de direction	Caisse Nationale RSI Etablissement d'Auray	Sous Directrice	
49	COJEAN Michel	Agent de direction	Centre Val de Loire	Directeur délégué au recouvrement et aux relations extérieures	
50	COUTON Gérard	Agent de direction	Centre Val de Loire	Responsable SICC Contentieux	
51	GAURY Patrice	Agent de direction	Centre Val de Loire	Directeur Adjoint	
52	RUSTERHOLTZ Joël	Agent de direction	Centre Val de Loire	Directeur adjoint, retraite et pôle social	
53	SARRAZIN Eric	Agent de direction	Centre Val de Loire	Directeur Régional	
54	ALVES DOS SANTOS Siham	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable retraite	
55	ARCHAMBAULT Christelle	Cadre	Centre Val de Loire	Attaché de direction - Responsable Pôle Audit	
56	AUGENDRE - MENARD Stéphanie	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable recouvrement contentieux	
57	BEAULAUNDE Catherine	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Pôle Social - CMU	
58	DELIER Céline	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Pôle Santé et lutte contre la Fraude	
59	JOUSSELIN Christophe	Cadre	Centre Val de Loire	Fondé de pouvoir	
60	LAFITTE Hélène	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable adjointe service recouvrement	
61	LAMOUCHE Marianne	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Affaires Juridiques	
62	MALARD -FOUQUET Christelle	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Gestion du Fichier Assurés	
63	MANCEAU Julien	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable adjoint Santé - Lutte contre la Fraude	
64	MORANGE Patricia	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable communication	
65	ROMANOFF Mathieu	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Gestion du Fichier Assurés Recouvrement ISU	
66	ROUSSEAU Marc-Antoine	Cadre	Centre Val de Loire	Fondé de pouvoir	

Nb	NOM Prénom	Statut	Caisse RSI	Fonction	Signature
67	TOULGOAT Yolande	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Ressources Humaines	
68	VERBEKE Karine	Cadre	Centre Val de Loire	Responsable Administration Générale	
69	BLANCHARD Laurent	Agent de direction	Champagne - Ardenne	Agent Comptable	
70	DESBARBIEUX Patrick	Cadre	Champagne - Ardenne	Responsable Recouvrement	
71	LACAILLE Jean-Philippe	Cadre	Champagne - Ardenne	Fondé de pouvoir	
72	MALET Alain	Cadre	Champagne - Ardenne	Responsable SIR	
73	FEDRIANI André	Agent de direction	Corse	Agent Comptable	
74	QUIRICI Serge	Agent de direction	Corse	Directeur Régional	
75	FAYOLLE Philippe	Agent de direction	Côte d'Azur	Direction Juridique - Maîtrise des risques	
76	SERIO Benoît	Agent de direction	Côte d'Azur	Directeur Régional	
77	FAYOLLE Patricia	Cadre	Côte d'Azur	Adjointe au responsable Médical	
78	GIOMI Michel	Cadre	Côte d'Azur	Fondé de pouvoir	
79	HABAULT Michèle	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Prestations	
80	HAMOUDI Sonia	Cadre	Côte d'Azur	Attaché de direction	
81	IBANES Fabrice	Cadre	Côte d'Azur	Responsable contrôle interne et fraudes	
82	JALABERT Carole	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Gestion Comptes Cotisants	
83	LAMBERT Nathalie	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Administration Générale	
84	MOREAU Emilie	Cadre	Côte d'Azur	Responsable D.A.I.	
85	PEGLION Patrick	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Affaires Juridiques	
86	PETIT Eric	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Recouvrement ISU	
87	RAIOLA Daniele	Cadre	Côte d'Azur	Responsable Ressources Humaines - Formation	
88	TERRADE Mathilde	Cadre	Côte d'Azur	Fondé de pouvoir	
89	CHARTIER Fabrice	Agent de direction	Franche Comté	Sous Directeur	
90	BRUZEAU Estelle	Cadre	Franche Comté	Responsable Pôle Gestion des assurés	
91	CORNILLOT Eric	Agent de direction	Haute Normandie	Sous Directeur	
92	LEFRANCOIS Véronique	Agent de direction	Haute Normandie	Directeur adjoint en charge du recouvrement	
93	LE TROQUER Nathalie	Cadre	Haute Normandie	Responsable Maîtrise des risques	
94	VEKEMANS François	Cadre	Haute Normandie	Fondé de pouvoir	
95	NAULEAU Mickaël	Agent de direction	Ile de France Centre	Agent Comptable	
96	PAUMIER Jean-Marie	Agent de direction	Ile de France Centre	Directeur Délégué	
97	TONNER Mireille	Agent de direction	Ile de France Centre	Directrice Adjointe	
98	ARNOULT Claudine	Cadre	Ile de France Centre	Attaché de direction	
99	JACQMIN Stéphane	Cadre	Ile de France Centre	Responsable contrôle de gestion et des budgets	

Nb	NOM Prénom	Statut	Caisse RSI	Fonction	Signature
100	LETOURNEUR Frédéric	Cadre	Ile de France Centre	Responsable du Recouvrement	
101	AYRINHAC Olivier	Cadre	Ile de France Centre	Responsable Juridique et contentieux	
102	HAMADOUCHE Yamina	Cadre	Ile de France Centre	Responsable Ressources Humaines	
103	DANIEL Hervé	Cadre	Ile de France Centre	Responsable SIR	
104	DAUDET Jean-François	Agent de direction	Ile de France Centre Est Ouest	Directeur Régional	
105	RABY Michel	Agent de direction	Ile de France Est	Directeur délégué au recouvrement et à la relation clients	
106	BEAUVILAIN Corinne	Cadre	Ile de France Est	Superviseur	
107	LACAMPAGNE Julien	Cadre	Ile de France Est	Responsable adjoint du SIR	
108	CANTAIN Didier	Agent de direction	Ile de France Ouest	Directeur Adjoint	
109	GRILLON-ANGENEAU Nathalie	Agent de direction	Ile de France Ouest	Directrice des Ressources Humaines et des Retraites	
110	POUMAROUX Bernard	Agent de direction	Ile de France Ouest	Agent Comptable	
111	RASSABY Emmanuelle	Cadre	Ile de France Ouest	Responsable Ressources Humaines	
112	TAGUEL Patrizio	Cadre	Ile de France Ouest	Responsable Administration générale	
113	CLERMONTE Christine	Cadre	Ile de France Ouest	Responsable cotisations	
114	LOUDART Marie-Christine	Cadre	Ile de France Ouest	Responsables des pôles Cotisations, Actions Sociale, CMU et RNIA	
115	CHAUSSEON Stéphane	Agent de direction	La Réunion	Directeur Adjoint	
116	SALE Françoise	Agent de Direction	La Réunion	Directrice Régionale	
117	GIL Suzanne	Agent de direction	Languedoc - Roussillon	Directeur Régional Adjoint	
118	HEULZ Muriel	Agent de direction	Languedoc - Roussillon	Agent Comptable	
119	PERROT MATHIEU	Agent de direction	Languedoc - Roussillon	Directeur Régional	
120	PETIGNY Pierre	Agent de direction	Languedoc - Roussillon	Sous Directeur	
121	ROLLAND Christine	Agent de direction	Languedoc - Roussillon	Directrice Adjointe	
122	BESSIERE Yannick	Cadre	Languedoc - Roussillon	Copilote mission ISU	
123	CARRIERE Sophie	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable adjointe SIR	
124	CATALAN Inès	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable ASS	
125	GALTIER	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable SIR	
126	GUTTIEREZ Elisabeth	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable gestion du compte et recouvrement amiable	
127	GUTTIEREZ Franck	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable gestion du compte administratif	
128	MAGNAVAL Jacques	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable contentieux général	
129	MARTY Philippe	Cadre	Languedoc - Roussillon	Adjoint au service relations assurés	
130	MORENGHI Muriel	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable santé	
131	MUNT Jocelyne	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable contentieux ISU	
132	PRIEUR Gérard	Cadre	Languedoc - Roussillon	Référent Fraudes	

Nb	NOM Prénom	Statut	Caisse RSI	Fonction	Signature
133	SAUREL Sandrine	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable relations assurés	
134	SUBEY Yoann	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable services supports	 Y. SUBEY
135	TALLEC Sylvie	Cadre	Languedoc - Roussillon	Fondé de pouvoir comptabilité	
136	TERRIBILE Franck	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable fraudes santé	
137	TISSERON Nathalie	Cadre	Languedoc - Roussillon	Responsable retraite	
138	COHORT Yves	Agent de direction	Limousin	Agent comptable	 Y. COHORT
139	BONNEAU Francis	Cadre	Limousin	Attaché de direction	 F. BONNEAU
140	NECKER-HOFFSTETTER Audrey	Cadre	Lorraine	Fondée de pouvoir	 NECKER-HOFFSTETTER Audrey A.N.H.
141	BOURA Christian	Agent de direction	LORRAINE	Sous-directeur	 Christian BOURA
142	VERONIQUE Catherine	Agent de Direction	Lorraine	Directrice Adjointe	
143	LALANNE ISABELLE	Agent de direction	Midi - Pyrénées	AGENT-COMPTABLE	 I. LALANNE
144	TRANCHANT Gabrielle	Agent de direction	Midi - Pyrénées	Directeur maîtrise des risques CNRSI	 G. TRANCHANT
145	DAVIGO Patrick	Agent de direction	Nord - Pas de Calais	Directeur Régional	 PATRICK DAVIGO
146	DAVIAUD François	Agent de direction	Pays de la Loire	Directeur par intérim	 F. DAVIAUD
147	LEPARC Hervé	Agent de direction	Pays de la Loire	Sous Directeur - Chargé de mission	 H. LEPARC
148	LEPRINCE Vincent	Agent de direction	Pays de la Loire	Directeur Adjoint	 V. LEPRINCE
149	TRAVERS Pascale	Agent de direction	Pays de la Loire	Agent comptable	 P. TRAVERS
150	TOMEZAK Jean-Marc	Agent de direction	Picardie	Directeur Régional	 J. M. TOMEZAK
151	PETIT Jean-François	Agent de direction	Picardie - Nord Pas de Calais	Agent Comptable par intérim	 J. F. PETIT
152	RENON Charlotte	Agent de direction	Poitou-Charentes	Directeur Adjoint	 C. RENON
153	VELAY Eric	Agent de direction	Rhône	directeur délégué	 E. VELAY
154	GUGLIEMINO Bruno	Agent de Direction	Rhône	directeur adjoint	 Bruno Guglielmino
155	MAURICE Virginie	Agent de Direction	Rhône	directeur adjoint	 Virginie MAURICE
156	Brigitte BREYSSE	Cadre	Rhône	Responsable régional cotisations	 Brigitte BREYSSE
157	Martine JUBAN	Cadre	Rhône	Adjointe de direction technique et juridique	 Martine JUBAN
158					
159					
160					
161					
162					